

**Courrier aux Députés – Sénateurs de la  
région Nouvelle-Aquitaine**

La Roquette-sur-Siagne, le 24 juin 2020

**Soutien d'Autisme France au nouveau cahier des charges des CMPP en Nouvelle Aquitaine**

Autisme France vous adresse ce message, au nom des 10 000 familles de notre association. Nous souhaitons vous dire notre désaccord et apporter notre éclairage par rapport aux différents communiqués de la Fédération Française de Psychiatrie ainsi que des représentants syndicaux et sociaux des CMPP de la Nouvelle Aquitaine... qui dénoncent la qualité de la démarche et l'éthique de l'ARS de Nouvelle Aquitaine alors que nous-mêmes les soutenons et reconnaissons leur volonté de faire avancer les pratiques dans l'intérêt des enfants.

Autisme France dénonce l'inexactitude des propos de la FFP, ne lui reconnaît absolument pas la possibilité de parler à la place des représentants des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme qui se cumule souvent avec d'autres troubles neuro-développementaux, pas plus qu'à la place des professionnels experts dans ce domaine.

« Les objectifs clés de l'ARS de Nouvelle Aquitaine sont :

1. Amorcer, à court terme, une dynamique de repositionnement nécessaire des CMPP et de leurs activités dans le paysage sanitaire et médico-social en lien avec l'Education nationale.
2. Répondre aux enjeux très forts d'évolutions des pratiques professionnelles (méthodes d'intervention conformes aux recommandations de bonne pratique professionnelle pour chaque type de handicap.) et notamment la nécessaire adaptation des CMPP et de leurs pratiques à l'apport des neurosciences dans le champ des troubles du neurodéveloppement (adaptation des pratiques aux recommandations en vigueur et aux différentes approches et méthodes pluridisciplinaires à jour des dernières connaissances médicales). »

Les associations d'usagers, Autisme France et tous les membres du collectif autisme, TDAH France, la FNASEPH, représentant des dizaines de milliers de familles, s'étaient déjà exprimées pour défendre le travail de l'ARS Nouvelle Aquitaine. La FGPEP et l'APAJH, qui gèrent la majorité des CMPP français, se sont engagées aussi à soutenir l'ARS.

Les CMPP sont ce qui existe de pire en France dans le champ médico-social : sauf rares contre-exemples, leur incompétence est crasse, ils refusent de diagnostiquer, psychologisent tous les troubles des apprentissages (quand on est nul, on dit que tous les troubles viennent des familles), sont noyautés par la psychanalyse, que la FDCMPP revendique comme seul outil, (il suffit d'aller sur la page Wikipédia CMPP), et pire, sont malveillants à l'égard des familles, jusqu'à lancer des Informations Préoccupantes et des signalements contre les familles récalcitrantes à leurs pseudo-soins sans aucune validité scientifique.

**Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr) – e-mail : [contact@autisme-france.fr](mailto:contact@autisme-france.fr)

Nous pouvons nous appuyer sur le rapport IGAS (2018) qui a évalué le fonctionnement des CMPP, CAMSP, CMP et qui souligne :

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/IGAS2018-005R\\_version\\_sept.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/IGAS2018-005R_version_sept.pdf)

- des pratiques « historiquement » installées sans que pour autant un diagnostic soit posé,
- des prises en charge de longue haleine sans que les familles soient associées au suivi thérapeutique ou qu'un diagnostic leur soit transmis,
- des dispositifs de ce type refusant la poursuite des soins à une famille quand celle-ci allait prendre un avis expert dans un centre de référence.

Nous avons pour notre part mené deux enquêtes de satisfaction en 2 ans qui soulignent l'insatisfaction des familles dans les deux tiers des cas devant l'incompétence archaïque des CMPP.

La Fédération des CMPP n'a rien trouvé de mieux que d'ouvrir un livre blanc du confinement où vous trouverez en ligne un résumé de leurs délires scatologiques et accusateurs.

[https://www.fdcmpp.fr/temoignages.html?fbclid=IwAR3kk9hwVQw\\_IRP11AZS\\_nGxadvWr9wJMJOEZ-E-hWAPerIHFqA5oHYbH\\_6E](https://www.fdcmpp.fr/temoignages.html?fbclid=IwAR3kk9hwVQw_IRP11AZS_nGxadvWr9wJMJOEZ-E-hWAPerIHFqA5oHYbH_6E)

« Le coronavirus dont la structure moléculaire en couronne, n'est pas si mal assortie à l'image d'un roi despotique et destructeur, ou de celle de « l'enfant-roi » qui vampirise les adultes en les colonisant par sa tyrannie, nous rappelle au-delà du symbolique, le réel de la fragilité de notre condition humaine. »

"Pour une autre famille, le confinement est devenu l'équivalent d'un huis-clos étouffant et persécuteur, dont la tonalité incestueuse, ne cessait pas de convoquer pour l'enfant une recherche d'évasion, d'échappatoire, avec un risque de passage à l'acte accidentel imminent (franchir le garde-corps du balcon), qui a nécessité avec la pédopsychiatre, une hospitalisation en service pédiatrique. »

« Une autre petite fille, placée elle aussi en famille d'accueil, très logorrhéique, remplit l'entretien téléphonique, et m'oriente sur le fait qu'elle recherche une complétude imaginaire : elle veut me voir en « visio sur Skype » comme l'éducatrice, elle veut me parler tout en allant aux toilettes, elle entend que je rende visite à sa mère à sa place, là où les visites ont été suspendues. Chaque fois, je ne réponds pas à cette demande d'amour sans limite, mais en indique la limite, le trou, c'est-à-dire, ce qui manque pour être comblée. »

La Fédération Française de Psychiatrie n'est pas propriétaire des CMPP qui ne sont pas une annexe de la psychiatrie, laquelle ferait mieux de commencer par rebâtir son image exécrationnelle auprès des usagers. Les CMPP sont des services médico-sociaux, gérés par des associations, à la frontière du soutien psychologique (qui n'est pas la propriété de la psychanalyse) et du soutien pédagogique (qui n'appartient pas à la psychiatrie).

Je renouvelle, au nom du Conseil d'Administration d'Autisme France, mon entier soutien à l'ARS Nouvelle Aquitaine qui assume pleinement et conformément à ses missions, son rôle.

- Elle met en œuvre les plans interministériels, celui de la stratégie autisme comme les autres : les CMPP comme déjà en 2013, doivent y prendre une place, dans le respect des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de 2012 et 2018. Je note que depuis 2013, les CMPP refusent officiellement, et de manière publique et répétée, de les respecter. Je trouve l'ARS Nouvelle Aquitaine très bienveillante, de penser pouvoir encore changer les CMPP et leur obscurantisme ; la refonte des missions et du fonctionnement des CMPP est un préalable à leur intervention dans l'accompagnement des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme ou autre trouble du neurodéveloppement. C'est pour cette raison que l'ARS Nouvelle Aquitaine réclame avec insistance l'application des recommandations de bonnes pratiques, en termes de

**Autisme France**

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Site internet : [www.autisme-france.fr](http://www.autisme-france.fr) – e-mail : [contact@autisme-france.fr](mailto:contact@autisme-france.fr)

- formation
- qualité du diagnostic
- nature des équipes pluridisciplinaires
- nature des outils d'évaluation
- partenariat en réseaux et association des familles dans la totalité des étapes.

Ces demandes correspondent aux préconisations de base des recommandations diagnostiques et de bonne pratique en autisme, fruits d'un large consensus scientifique et associatif.

- Elle veille au bon usage de l'argent du contribuable et sait bien que les CMPP ne rendent, (sauf exception) aucun service acceptable aux usagers. Même le rapport IGAS sur les CAMPS, CMP et CMPP, souligne les insuffisances des CMPP qui coûtent pourtant 167 millions d'euros par an au contribuable. Un acte, n'importe lequel, y est facturé 110 euros. Il est temps de revoir de toute urgence l'annexe 32 du CASF qui date de 1963 et est totalement obsolète, et de refonder la place des CMPP.

Le contrôle de l'argent public est un droit constitutionnel reconnu à chaque citoyen, puisque cet argent est le sien.

- Elle veille à assurer aux usagers, dont elle respecte la représentation associative, l'existence de services qui correspondent à leur exigence de qualité, d'où sa forte implication dans la certification Handéo autisme (reconnue maintenant par toutes les fédérations gestionnaires).

Autisme France soutient pleinement les objectifs et la démarche de l'ARS de Nouvelle Aquitaine : les attaques diffamatoires dont elle fait l'objet sont inacceptables.

Nous comptons sur vous, Mesdames et Messieurs, élu(e)s de la Nouvelle Aquitaine, pour faire droit aux demandes des familles, faire respecter la réponse scientifiquement validée aux besoins de leurs enfants, et soutenir l'ARS qui fait ce travail avec engagement, compétence et efficacité.

**Danièle Langlois**  
**Présidente**

